



compte-rendu reconvoction CTL, 22 novembre 2019

Le président du CTL, M GIRARD, a indiqué que l'arrêté de nomination du nouveau directeur, M GIRAULT, prévoit son arrivée au 1^{er} décembre.

Dans les faits, après une réunion à Paris, M GIRAULT sera physiquement dans le Pas-de-Calais à compter du 4 décembre.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a rappelé les taux de grève depuis le début d'année, le président du CTL n'a pas voulu faire de commentaires sur le « niveau de la contestation » mais a souligné qu'il était de la responsabilité de la direction de répondre aux demandes d'explications et aux interrogations. Cependant, il est évident que la direction du 62 ne prend clairement pas ses responsabilités, notamment quand elle demande aux services de contrôle fiscal de « raisonner en adultes » en leur mentionnant, comme seule explication aux restructurations annoncées : « il faut faire de la place et désolé, ça tombe sur vous ».

I) PV du CTL du 05/02/2019 :

le PV a été approuvé

II) Ponts naturels en 2020 :

vendredi 22 mai et lundi 13 juillet.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a insisté pour que la direction offre aux agent.es deux autorisations exceptionnelles d'absence. Après s'être retranché derrière la DG qui ne l'autorise pas, M GIRARD a avoué ne pas vouloir offrir ces ponts naturels (« ça ne s'est jamais vu ! »). Pourtant ce geste aurait pu être un moyen de remercier les agent-es du Pas-de-calais de leur mérite souvent reconnu, encore dernièrement dans le message d'adieu de notre actuel DDFiP (voir Ulysse 62), mais rarement récompensé.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a voté **CONTRE**, dans un contexte de géographie revisitée, la direction aurait pu faire un geste !

III) Modification des horaires variables du poste de la Trésorerie d'Ardres :

Les agent.es souhaitent passer à une formule de travail sur 5 jours (au lieu de 4,5 jours actuellement).

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a interrogé la Direction quant à la viabilité de la trésorerie d'Ardres, le président du CTL a répondu qu'elle ne fermerait pas avant au moins deux ans. Cependant, cet engagement pourrait être revu par notre nouveau directeur. Nous le constatons régulièrement : la parole d'un directeur n'est pas toujours celle d'un autre, ou d'un autre AGFiP, ou d'un autre AFiP ou d'un autre AFIPA... Les visites de service estampillées « nouveau réseau de proximité » le démontrent bien ces derniers temps !

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a voté **POUR** la modification des horaires variables mais revendique l'arrêt du plan Darmanin.

IV) Généralisation de l'accueil sur rendez-vous en SiE :

A la demande de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**, avec l'appui des autres OS, ce point a été soumis au vote (et non pour information comme prévu initialement par la direction).

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a voté **CONTRE** (vote unanime CONTRE de toutes les OS) car l'accueil sur rendez-vous rendu obligatoire en SiE a une conséquence directe sur les conditions de travail en SiE et sur l'organisation de leur mission mais aussi sur l'accueil généraliste, dont la gestion revient aux SiP.

La direction nous a présenté un projet sans avoir pris l'attache de tous les encadrants (de SIE ou de SIP) et sans nous présenter aucun chiffre relatif à l'accueil des SIE (physique, mail, e-contact, téléphone...) pensant réfléchir a posteriori sur la mise en place effective de cet accueil.

Nous avons eu l'impression de faire face à une Direction qui ne connaissait le métier de SIE de façon très limitée.

Comme le Nouveau Réseau de Proximité, la direction met en place des restructurations et ne réfléchit jamais en amont sur les conséquences sur les missions.

La Direction réfléchit néanmoins, suite à nos interventions, à repousser la mise en application concrète à février 2020 (au lieu de janvier) au regard des charges des SIE en début d'année. Nous demandons le report de cette généralisation en 2021 afin de mieux appréhender les potentielles restructurations de SIE.

V) bilan de la mise en œuvre des nouvelles règles de mutation :

La direction s'est félicitée quant à la mise en place de cette préfiguration (c'est bien le Pas-de-Calais qui a voulu être préfigurateur).

Pourtant, lors d'une réunion bilan avec d'autres capistes **SOLIDAIRES Finances Publiques** d'autres départements préfigurateurs, **il est ressorti que le Pas-de-Calais était le plus mauvais élève**, notamment en raison d'une grande difficulté à accéder aux documents préparatoires essentiels à une bonne et juste défense individuelle et collective.

La direction a rappelé que la dérogation « nécessité de service » n'a pas été utilisée mais qu'à l'avenir, elle pourra être mise en avant s'il y a des services en souffrance. Et des services en souffrance il y en aura de plus en plus croyez-nous !

Il faut aussi rappeler que cette année, il n'y aura plus de régularisation ALD.

ALOA version 2020 devrait connaître des modifications. Un conseil : ne validez pas trop vite vos demandes de vœux locales, l'année dernière la direction a refusé de rouvrir l'applicatif en cas d'erreur ; il semble qu'il en sera de même en 2020. **Pensez, avant validation, à faire relire votre demande, par un collègue proche ou mieux encore par une organisation syndicale formée à l'exercice : la nôtre !**

VI) volontaires du service civique et apprentissage :

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a rappelé qu'un service civique ne doit nullement réaliser les tâches confiées aux agents ou aux vacataires et venir combler le manque d'effectifs, pour cela, il faut l'arrêt des suppressions d'emplois.

Le rôle du tuteur d'un service civique est de le former et de l'accompagner, notamment dans sa projection personnelle sur son avenir. Nous avons rappelé les 8 principes fondamentaux du service civique : intérêt général, citoyenneté, mixité, accessibilité, complémentarité, initiative, accompagnement bienveillant et respect du statut.

Pour cette nouvelle vague de recrutement la DDFiP du Pas-de-Calais va enfin tenter d'ouvrir leur champ d'intervention sur le second volet des activités pouvant leur être confiées : la promotion du numérique et de notre administration par des interventions à l'extérieur de la DGFIP.

VII) questions diverses :

*** télé-travail :**

sur l'année 2019, 37 collègues ont bénéficié du télé-travail, en 2020, le plafond de 10 % de télétravailleurs-euses est levé. La Direction se dit en possession actuellement d'environ 100 ordinateurs portables.

La demande de télé-travail peut porter sur deux demi-journées et la reconduction n'est pas tacite.

Le télétravail n'est pas un droit acquis : l'administration ne peut ni l'imposer ni n'est tenue de l'autoriser aussi un recours à la CAP et/ou un recours hiérarchique et/ou contentieux est possible en cas de refus de l'administration.

La liste des applicatifs jointes en annexe date du 31 mai 2019, aussi cette liste peut avoir évolué depuis, la question s'est notamment posée sur Médoc Web. La direction doit nous répondre...

Nous rappelons à la Direction que le CHSCT peut demander à se rendre au domicile du télétravailleur (avec son accord écrit) pour vérifier si les conditions de travail répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.

*** fusion des SPF d'Arras et St-Pol :**

la fusion n'est toujours pas effective à cause de problème technique ; il est comme souvent urgent d'attendre avant de précipiter les décisions de restructuration !

*** plan d'action pour les PCE :**

le manque d'effectifs dans certains services du contrôle fiscal (notamment sur la côte) ne doit pas être un prétexte pour submerger les autres services, la direction peut évoquer une solidarité avec les services en souffrance, pour solidaires FiP 62 la seule réponse possible est d'indiquer à l'inter-région que les objectifs ne seront pas atteignables faute d'effectifs.

*** dispositif concernant les heures supplémentaires pour les gardiens :**

une fiche technique a été écrite.

*** SiP Arras et problème du bruit de l'usine d'à côté :**

la direction attend le retour de l'analyse de la DREAL

*** frais de stage :**

la note concernant les remboursements de frais de stage (nuitées et repas) va être mise à jour, de plus une mise au point sur l'utilisation du véhicule personnel y sera inscrite.

Vos élu.es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Wilfried GLAVIEUX, Catherine VERDAUX (titulaires)

Pascal PEIREIRA, Nadège BOTTE (suppléant.es)

Laurence MOUTIN-LUYAT (experte)

